Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Janvier 1892. No. 15.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

JEAN-SANS-PEUR.

Il était une fois un garçon grand et fort qui demeurait avec sa mère dans une petite maison bâtie sur le bord de la forêt.

Dès son enfance, il se montra hardi, et quand il arriva à l'âge d'homme, on lui donna le surnom de Jean-sans-Peur, parcequ'il avait coutume de dire que rien n'était capable de l'effrayer, et qu'il voudrait bien savoir si la peur était à poil ou à plumes; il ne redoutait aucun être vivant, car il se sentait assez fort pour tenir tête aux plus robustes, et il n'était guère porté à s'émouvoir des lutins, des revenants et des choses surprenantes qu'on peut voir la nuit.

Plusieurs fois ses voisins avaient essayé de le mettre à l'épreuve, et s'étaient soudainement présentés à ses yeux dans un attirail qu'ils croyaient propre à le faire reculer; mais lui, sans se laisser troubler, marchait courageusement vers l'apparition, et le mauvais farceur se hâtait de s'enfuir.

Un soir, il partit seul pour aller chercher au bourg des remèdes et une bouteille de vin, afin de réconforter sa mère qui était malade. Plusieurs garçons de son âge résolurent de voir si vraiment il méritait son nom. L'un d'eux se coucha, assez loin des maisons, près d'un échalier que Jean devait franchir avant de rentrer chez lui, car c'était là que passait la route la plus courte, et il n'y avait point d'autre sentier. On enveloppa le gars d'un drap blanc, et on disposa trois cierges à chacun de ses côtés, comme on fait aux morts qui sont prêts à être portés en terre.

Lorsque Jean arriva en vue de l'apparition, loin de se laisser effrayer, il serra son bâton et marcha tout droit vers l'échalier, et quand il n'en fut plus qu'à quelques pas, il dit à haute voix:

—Si vous croyez me faire peur, vous vous trompez: hâtez vous de vous éloigner ou de me dire votre nom, sinon je vous cognerai de la belle façon avec mon bâton à marotte.

—Ne frappe pas, Jean, dit, en dépouillant son linceul blanc, le prétendu mort qui craignait pour ses épaules; ne frappe pas, je suis Pélo, ton voisin, et j'ai eu tort de vouloir te faire une farce.

Cependant Jean se lassa de rester dans son pays à labourer la terre, et il se sentit pris de l'envie d'aller à la recherche des aventures, pensant bien qu'il trouverait des occasions de montrer son courage et peut-être de faire fortune.

Il dit un jour à sa mère:

—Avec votre permission, je voudrais voyager; je sens que ma place n'est point ici, et je voudrais courir les aventures pour vous rendre heureuse sur vos vieux jours.

—Tu es un sot; reste avec moi, tu seras tranquille et personne ne te contrariera. Ne sais-tu pas que pierre qui roule n'amasse pas mousse?

—Je suis décidé à parcourir le monde: aucun homme n'a pu jusqu'ici se vanter de m'avoir vu trembler; je ne sais si la peur est à poil ou à plumes, et je ne pense pas que jamais on puisse m'effrayer. Ainsi donnez-moi votre bénédiction et laissez-moi aller.

—Eh bien! puisque tu es décidé à quitter la maison de ton père, je vais te donner un conseil dont tu te trouveras bien si tu consens à le suivre: ne voyage jamais que d'un soleil à l'autre, et ne manque pas de t'arrêter pour te coucher dès que le jour fera place à la nuit.

Jean embrassa sa mère, qui pleura en le voyant partir, et il emmena un âne pour porter son bagage qui n'était pas des plus lourds.

Il marcha tout le jour, et quand le soleil se coucha, il s'étendit dans le creux d'un fossé sur un tas de feuilles mortes, et ne s'éveilla qu'en entendant les oiseaux gazouiller dans les branches au-dessus de sa tête.

A la fin de la seconde journée, comme il cherchait un endroit où se reposer, il aperçut aux dernières lueurs du soleil qu disparaissait derrière les arbres, une petite chapelle; elle n'était pas fort éloignée, mais quand il y arriva, la nuit était tout à fait tombée. Il attacha son âne à un arbre et entra dans la chapelle.

Elle était toute délabrée, les fenêtres n'avaient plus de vitraux, et la porte fermait mal; mais Jean n'était pas difficile, et il pensa qu'il dormirait encore mieux là que sous la voûte du ciel.

On avait pendu à la grande poutre qui traversait le petit édifice, à la naissance de la voûte en bois, trois hommes dont les pieds touchaient presque à terre, et à cause de l'obscurité, Jean ne les aperçut pas. Il alla se coucher sur une dalle de pierre, se fit un oreiller de son bissac, plaça son bâton à la portée de sa main et se prépara à dormir.

Mais au moment où il commençait à fermer les yeux, le vent qui soufflait à travers les fenêtres sans vitraux heurta les pendus l'un contre l'autre avec un si grand bruit qu'il aurait reveillé le dormeur le plus obstiné.

Jean se leva et dit:

—Je vais bien vous faire rester tranquilles, moi.

Et d'un coup de bâton il fit tomber par terre l'un des pendus.

Il n'entendait plus rien et allait se recoucher quand survint une nouvelle rafale qui poussa l'un contre l'autre les deux pendus. Jean en frappa encore un avec tant de force qu'il roula sur le pavé de la chapelle.

Il alla se coucher pour la troisième fois, pensant que désormais il pourrait reposer tranquillement; mais le vent souffla encore et le dernier pendu heurta le mur du pied.

—Comment, vaurien, s'écria Jean en colère, tu es tout seul maintenant et tu ne peux pas rester en repos! Je vais me lever et te traiter comme tes camarades.

—Ne me frappez pas dit le pendu qui, par une permission du ciel, recouvra la parole, écoutez moi plutôt si vous avez un peu de charité. Nous avons été tous les trois étranglés ici par le bourreau pour avoir volé les trésors de l'église; ils sont cachés sous une pierre tombale qui est dans le bas de la chapelle, à côté du bénitier. Si vous avez assez de courage pour les prendre et les restituer au prêtre, nous pourrons au moins espérer obtenir la miséricorde de Dieu.

—Bien, dit Jean, reste tranquille; dès demain, je ferai ce que tu désires; ce ne sera pas encore cette fois-ci que j'aurai peur.

Il dormit comme un bienheureux, et, quand il fit jour, il souleva la pierre qui recouvrait le trésor volé et alla le porter au prêtre auquel il conta de point en point son aventure.

Celui-ci fut aise de recouvrer les objets qu'il croyait perdus, et il promit de dire des messes pour le repos de l'âme des oendus; il remercia Jean-sans-Peur et voulut le récompenser. Jean refusa l'argent que le recteur lui proposait, mais il le pria de lui faire cadeau de son étole: avec elle, pensait-il, et avec mon bon bâton à marotte, je pourrai courir le monde sans craindre ni les diables, ni les gens.

—Je ne puis vous donner mon étole, dit le prêtre; c'est un objet sacré avec lequel il ne faut pas jouer.

—Ce n'est pas pour manquer de respect à votre étole que je vous la demande, mais pour repousser les embûches du démon et détruire les enchantements; pour les hommes en chair et en os, je m'en charge.

Le prêtre consentit alors à donner son étole à Jean-sans-Peur, qui la serra précieusement et se mit en route.

Il marcha encore toute la journée, et vers le soir, il aperçut, au bout d'une grande avenue, un château qui paraissait des plus beaux; il hâta le pas, et un peu avant d'y arriver, il vit une petite maison. Il y avait sur le pas de la porte des gars qui prenaient le frais. Il leur demanda si les habitants du château voudraient bien le loger pour la nuit.

—On voit bien que vous n'êtes pas du pays, lui répondit-on; autrement vous sauriez que le château est hanté par les diables et par les lutins; bien des gens ont voulu y coucher, mais le lendemain ils avaient disparu, ou bien on les trouvait morts.

—Avec votre permission, dit Jean en s'adressant à celui qui paraissait le maître, j'irai voir si je puis y dormir cette nuit. Je ne sais encore si la peur est à poil ou à plumes, et je pense que je ne l'apprendrai pas encore cette fois-ci. Mais prêtez-moi un des grands sabres que je vois accrochés à la muraille, afin que je puisse me défendre si je suis attaqué.

Jean entra dans le château, et après avoir parcouru beaucoup de pièces sans voir personne, il arriva à une cuisine où il y avait une table de chêne couverte de pains, d'écuelles, de plats et d'assiettes. Le manteau de la cheminée était à la mode d'autrefois, et une douzaine de personnes auraient pu s'y chauffer à l'aise; sur le feu il vit une marmite qui bouillait et une casserole où cuisait de la viande.

Il prit le morceau de pain et se mit à le découper en menues tranches, qu'il plaça dans une écuelle; au moment où il soulevait le couvercle de la marmite pour tremper sa soupe, il entendit une voix rude qui disait:

—Trempe quatre soupes.

—Si cela me fait plaisir, répondit Jean sans s'émouvoir, parlez plus poliment.

—Eh bien! je vous prie de préparer quatre écuellées.

—Volontiers; mais à la condition que vous viendrez les manger et me tenir compagnie.

Aussitôt, il entendit un grand bruit de ferraille qui retentissait dans la cheminée, et il vit plusieurs bouts de chaîne qui pendaient.

—Avez-vous bientôt fini votre tapage! s'écria Jean. Laissez tomber tout à fait les chaînes dont vous me uontrez le bout; ce n'est pas encore avec cela que vous parviendrez à m'effrayer.

Les chaînes descendirent sur le feu avec un grand fracas et presque aussitôt trois diables arrivèrent par le même chemin, c'est-à-dire par la route de la fumée; ils étaient vêtus comme des messieurs, mais leurs longues queues dépassaient leurs habits.

—Le souper n'est pas encore ouit à point, dit l'un d'eux en découvrant la casserole; si vous voulez, nous allons jouer aux cartes en attendant que tout soit prêt.

Les diables s'attablèrent, et le plus jeune laisse tomber à terre une des cartes de son jeu.

—Relève ma carte, dit-il à Jean.

—Tu pourrais parler mieux et faire ta besogne toi-même; me prends-tu pour ton domestique?

Comme le jeune diable se baissait pour ramasser sa carte, Jean-sans-Peur lui passa vivement l'étole du prêtre autour du cou, et à cette vue les autres démons s'enfuirent, laissant leur camarade se tirer d'affaire comme il pourrait.

Le petit diable se démenait aussi fort que s'il avait été dans une cuve d'eau bénite, et il suppliait Jean de le délivrer de l'étole qui le brûlait comme un collier de fer rouge.

—Ah! répondait Jean, te voilà bien attrapé, toi qui croyais prendre les autres, mais avant que je te permette de t'en aller, dis-moi pourquoi tu voulais me faire ramasser ta carte?

—Pour te pousser dans un puits qui est sous la table.

—Bien obligé; mais je ne suis pas rancuneux, et je consens à te débarrasser de ton collier, si tu veux signér de ton sang un écrit par lequel tu me donneras le château et tout ce qu'il contient. Tu t'engageras à n'y jamais revenir, ni toi, ni aucun des tiens.

Le jeune diable se fit une petite incision au bras, trempa une plume dans le sang qui en coulait, et signa le papier que Jean lui demandait.

Quand il fut délivré de l'étole, il se mit à sauter comme un poulain qui sort de l'écurie; il était si joyeux que, avant de s'en aller, il indiqua au jeune gars une cachette placée sous l'escalier, et où se trouvait une barrique remplie de pièces d'or.

Jean dormit tranquillement le reste de la nuit, et quand il fut jour, il alla trouver le maître du château et lui remit l'écrit signé par le diable.

Le seigneur donna une belle récompense à Jean et il voulait le garder avec lui; mais, après être resté quelques jours à se divertir, le gars s'ennuya de rester à ne rien faire, et il se remit à courir les aventures.

Un jour il entre dans une ville dont tous les habitants étaient vêtus de noir et avaient la mine triste.

—Pourquoi demanda-t-il, chacun porte-t-il ici des habits de deuil?

—On voit bien que vous êtes étranger, car sans cela vous sauriez que demain la Bête à sept têtes doit dévorer la fille du roi. Si quelqu'un peut tuer le monstre et délivrer la princesse, il deviendra son mari; mais quoiqu'elle soit belle comme un jour d'été, personne ne s'est encore présenté pour être son défenseur, car la bête lance un feu qui consume tout.

—J'essaierai de la délivrer, dit Jean; je ne sais pas encore si la peur est à plumes ou à poil.

On le mena au roi, qui à la vue d'un homme aussi courageux reprit quelque espérance. Il ordonna qu'on eût bien soin de lui, et promit, s'il réussissait, de lui donner sa fille en mariage.

Le lendemain, Jean fut conduit à l'endroit où la princesse était déja, et elle pleurait en attendant la mort.

Bientôt Jean aperçut le monstre qui arrivait en sifflant et dont les sept têtes cornues lançaient des flammes; d'une main, il prit son étole, de l'autre il dégaina son sabre, et s'avança hardiment à la rencontre de la bête. Le feu ne le brûlait point, à cause de l'étole qui était bénie, et, au moment où les sept têtes s'allongeaient pour le dévorer, il en trancha quatre d'un seul coup de sabre, puis, sans s'arrêter, il frappa une seconde fois avec tant d'adresse que les trois autres têtes tombèrent à terre, à côté du corps de la bête.

Elle ne tarda pas à expirer;

quand elle fut bien morte, Jean coupa sept langues qu'il mit dans un mouchoir marqué de son nom, et la fille du roi retourna à la ville, il n'oublia pas le conseil de sa mère, et il se coucha à l'endroit où la nuit le surprit. Cette fois, il était si fatigué que, contre son habitude, il resta endormi bien après le lever du soleil, et une hirondelle vint en rasant la terre lui effleurer la figure du bout de son aile. Il se réveilla brusquement en frissonnant un peu, et apercevant l'oiseau qui fuyait, il s'écria :

—Ah ! je ne savais pas jusqu'à présent si la peur était à plumes ou à poil ; mais je vois maintenant qu'elle est à plumes.

Ce fut la seule fois de sa vie où il éprouva un commencement de crainte, et encore il dormait plus d'a moitié quand cela lui arriva.

Il prit le chemin de la ville et, en entrant dans le palais du roi qui était tout en fête, il apprit qu'on allait marier la princesse avec celui qui l'avait délivrée et qui était assis à côté du roi. C'était un homme qui, passant près de l'endroit où gisait la bête morte, avait ramassée les sept têtes et les avait apportées en disant que c'était lui qui avait tué le monstre.

—Attendez, cria Jean, cet homme est un affronteur : regardez si les langues sont encore dans les bouches de la bête.

On vit qu'elles avaient été coupées, et Jean montra le mouchoir marqué où se trouvaient les sept langues toutes sanglantes.

Le roi irrité fit tirer à quatre chevaux l'homme qui s'était faussement attribué la délivrance de la princesse. On revêtit Jean-sans-Peur de beaux habits qui lui donnèrent la mine d'un prince ; il épousa la fille du roi et à cette occasion ils firent les plus belles noces dont on ait jamais entendu parler dans le pays.

Les petits cochons couraient par les rues tout rôtis, tout bouillis et la fourchette sur le dos, et en coupait qui voulait, et moi qui étais au repas, on me donna un grand coup de pied au derrière et ils me mirent à m'en aller au soir,

PAUL SEBILLOT.



Mercredi, 20 Janvier 1892

WINNIPEG-SUD ET MANITOU

Nous avons été battus à Winnipeg Sud, mercredi dernier, et nous avons obtenu la victoire à Manitou.

Nous aurions préféré, naturellement, remporter ces deux élections ; mais il faut nous contenter de ce que nous accorde le suffrage des électeurs libres et indépendants, fussent-ils mûs par le fanatisme et la bigoterie les moins justifiables. La voix du peuple n'est pas toujours la voix de Dieu, tant s'en faut ; mais il faut en prendre son parti.

Les ministériels n'ont pas voulu faire la lutte sur les mérites de l'administration Greenway ; leur pièce de résistance, ça été la question des écoles qui doit être décidée au conseil privé, en dernière instance. Mais il fallait remporter une victoire à tout prix, dut-on lui imprimer un caractère de honte indigne d'un peuple qui lance aux quatre vents du ciel ces mots de *British fair play*, avec l'emphase que l'univers connaît, emphase justifiée en beaucoup de cas, mais grotesque dans la bouche des mesquins et des bigots qui récusent ce *fair play* en autant qu'il ne flatte pas leurs préjugés et leurs passions religieuses.

Un qui doit rire du succès qu'il a remporté avec de semblables armes, c'est M. Cameron. C'est là un comble, et il ne peut probablement s'en croire lui-même. "Je l'ignore," serait-il en droit de dire.

Beaucoup de protestants ont voté contre le gouvernement. La majorité de 243 des dernières élections générales a été réduite à 98 C'est un gain en faveur de l'opposition, simplement moral pour le moment, si l'on veut, mais promettant beaucoup pour l'avenir rapproché des élections générales.

A Manitou, nous avons remporté une belle victoire, si l'on tient compte du fait que cette circonscription a toujours été libérale et que le gouvernement n'a rien épargné pour le succès de son candidat. Le premier ministre lui même s'est jeté dans la lutte. Il à dû se convaincre que sa popularité tombe avec sa réputation et son caractère.

L'élection de Manitou nous réjouit, car elle est l'indice certain du revirement opéré parmi la classe agricole, classe qui, somme toute, est la seule à faire et à défaire les gouvernements.

Les cultivateurs, la grande majorité au moins, étaient satisfaits de l'ancien système d'écoles. Ils ne pardonneront pas au gouvernement l'embarras dans lequel il a mis leurs affaires scolaires, dans le but de leur faire oublier d'autres intérêts. A la campagne, l'on n'est pas fanatique. Vous ferez difficilement croire au protestant dont le voisin est catholique et vivant ensemble en bonne intelligence, que le dernier n'a pas les mêmes droits que lui. Puis, à la campagne, on ne voit pas ces masses toujours prêtes à s'agiter pour le seul motif de faire du tapage, comme dans les villes.

Nous sommes satisfaits de mercredi. Les nôtres ont fait leur devoir et à Manitou et à Winnipeg-Sud, avec nos concitoyens d'autres origines qui tiennent à honneur d'être représentés par des hommes dignes, des hommes de caractère et de parole ; car enfin, il est aussi malhonnête d'un homme public de violer ses engagements, qu'il le serait d'un simple particulier. Et le gouvernement a manqué à tous ses engagements envers nous, sans motif plausible,—contre la foi jurée. Notre cause est tellement juste que les bons protestants ne peuvent s'empêcher de sympathiser avec nous.

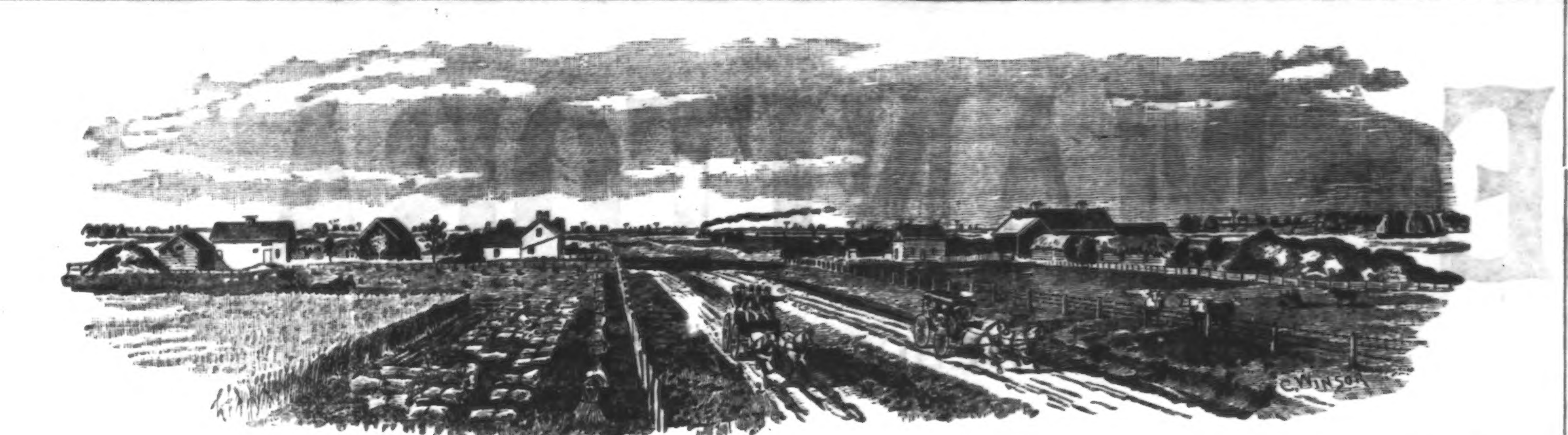
Nous disions tout à l'heure que tous les nôtres avaient fait leur devoir ; mais malheureusement, il n'y a pas de règle générale sans exception, pas de cause noble et sainte qui n'ait ses Judas. Les malheureux qui s'oublient à ce point sont les plus à plaindre ; les deniers de la trahison ne profitent jamais, ils ne peuvent même pas tuer le remords qui a mené le grand modèle de ces gens au champ du sang ; ce salaire exécrable sert toujours d'une manière quelconque à l'achat de la corde avec laquelle s'est puni l'Iscariote.

Plaignons ces infortunés.

Quelques autres n'ont pas osé se mêler à cette lutte, de peur de perdre les bonnes grâces de César. A côté de Judas, Pilate ! On sympathise avec la cause, on l'approuve ; on ne l'entrave pas, mais on s'en lave les mains. Que le sang du Juste retombe sur la tête des autres ! Dans des questions de l'importance de celles qui sont en jeu aujourd'hui, qui n'est pas ouvertement du bon côté est contre. L'abstention est une trahison. "La cuvette de Ponce-Pilate, a dit un grand écrivain français, est devenue l'arme des tièdes et des lâches."

Aux nôtres de se défier de cette catégorie !

Nous ne pouvons pactiser en quoi que ce soit avec l'administration actuelle, ni avec ceux qui ne la répudieraient pas ouvertement.



SCÈNE SUR UNE FERME, PORTAGE-LA-PRAIRIE.—(Du *Western World.*)

ECONOMIE vs. JUSTICE

La législature des Territoires du Nord-Ouest vient de voter à la quasi unanimité, 24 contre 4, l'impression des Journaux de la chambre en anglais seulement. Le prétexte est la vieille ritournelle de l'économie Mais la justice, elle, on n'en parle pas. L'économie, c'est là l'épée de chevet de tous les francophobes. Economie, pourrait on dire que d'injustices ne commet-on pas en ton nom !

L'économie est une vertu, surtout chez les hommes d'état, nous l'admettons, mais comme de toutes les bonnes choses, il ne faut pas en abuser, il ne faut pas la faire servir à pallier ses passions et son fanatisme. On dédaigne une partie de la population en dépit de ses droits, pour l'épargne de quelques centaines de dollars. Est-ce là une économie ! L'harmonie, l'entente que vous venez briser entre les diverses races, ne valaient-elles pas plus que tout cela ?

Le but réel que l'on a en vue, c'est l'anglification de toute la population. Mais, messieurs des Territoires, nous vous en avertissons, vous prenez le mauvais moyen. Vous ne réussirez jamais. Nous avons pourtant dans l'Empire Britannique, un exemple des résultats funestes de cette assimilation forcée. On pouvait alors comme aujourd'hui prêcher l'économie qui résulterait de l'anglification de l'Irlande. L'Irlandais ne parle plus sa langue ; mais est il devenu anglais ? L'Angleterre sacrifierait bien des millions aujourd'hui pour revenir sur sa politique précédente envers ce malheureux pays, qui est une plaie qui la ronge et qui lui fait dépenser chaque année des sommes énormes.

Mais on ne songe pas aux leçons de l'histoire quand il s'agit de léser les Français et les catholiques, en certains quartiers, pas plus au Nord-Ouest qu'à Manitoba !

Nous traduisons les dépêches qui nous apportent cette nouvelle :—

Régina, le 19 janvier—"Il y a eu aujourd'hui, dans l'assemblée législative, un débat violent au sujet de la question des deux langues. M Haultain proposa qu'il était désirable de ne publier à l'avenir les débats et les procès-verbaux de la chambre qu'en anglais. Il dit à l'appui de sa motion, que les journaux étaient peu lus, même par les Anglais. Ce n'était là simplement qu'une question d'économie, et l'exécutif avait décidé de ne publier les journaux qu'en anglais.

M. Antonio Prince, député de Saint-Albert, dans un amendement soigneusement préparé, mentionne les grands services rendus au pays par les Canadiens-français, et demande de ne pas les léser dans leurs droits. Il en appelle d'une manière vigoureuse et éloquente à la chambre, et demande justice pour la minorité. Dans le cours de son discours, M. Prince dit que M. Clinkskill, député de Battleford, était convenu de seconder son amendement, mais que dans l'après-midi il lui avait annoncé qu'en sa qualité de membre de l'exécutif, il ne pouvait maintenant seconder cette motion.

M. Betts demande à M. Clinkskill la raison d'une semblable modification de principes.

M. Mitchell, le secondeur de la motion de M. Prince, dit qu'il représentait un comté où il y avait beaucoup de français et que ce serait une grande injustice à leur faire que de ne pas imprimer les Journaux de la chambre dans leur langue. M. Clinkskill, M. Nolin (en français), M. Oliver, M. Sutherland, M. Tweed, M Cayley, M. Campbell et M Haultain ont ensuite pris part au débat et l'amendement étant mis aux voix il est perdu par 4 contre 24. La motion principale est remportée sur la même division.

MM. Prince, Nolin, Mitchell et le Dr Betts, croyons-nous, ont voté en faveur de la motion de M. Prince. Honneur à eux !

Avant de terminer, nous voudrions entendre les arguments des gens qui nous enlèvent nos droits pour faire de l'économie, si la population de Québec se servait du même prétexte pour décréter que l'usage officiel de la langue anglaise a cessé d'exister. Mais ce ne serait pas la même chose, paraît il ! *British fair play, you know !*

UNE SEMAINE MEMORABLE

Son Eminence le cardinal Simeoni, ancien Secrétaire d'Etat du Pape et préfet de la Propagande, est décédé, le 14, à Rome. Il a succombé à une attaque de grippe, dont il souffrait depuis plusieurs jours.

Le cardinal Simeoni naquit le 23 juillet 1816. Il était donc âgé de 76 ans.

. .

Le duc de Clarence et d'Avondale, fils aîné du prince de Galles, est décédé le 14. Le prince a envoyé le télégramme suivant au lord maire de Londres :

"Mon fils bien-aimé est mort aujourd'hui, à 9 heures.

"ALBERT EDOUARD."

La nouvelle de la mort du duc de Clarence a causé un vif chagrin.

Le lord maire a répondu comme suit au prince de Galles ;

"Nous avons été profondément ému de la triste nouvelle et nous l'avons communiquée à nos concitoyens. Nous présentons à Votre Altesse Royale notre profonde et respectueuse sympathie pour ce grand chagrin et cette calamité nationale."

Les cloches de l'abbaye Westminster ont sonné de midi à une heure.

Toute la ville est dans le deuil.

En entendant sonner la grosse cloche de la cathédrale Saint-Paul, qui ne sonne qu'à la mort d'un héritier du trône, le peuple a compris que le duc de Clarence n'existait plus.

La Reine est très affectée de la mort de son petit-fils.

Par la mort du duc de Clarence, le prince George de Galles devient l'héritier du prince de Galles, et en conséquence l'héritier présomptif du trône.

Des télégrammes de condoléance ont été expédiés de toutes les parties de l'empire et de tous les pays européens. Le gouverneur-général de la Puissance et tous les lieutenants gouverneurs des provinces, Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, ont transmis leurs regrets au prince et à la princesse de Galles. Les funérailles du duc ont lieu aujourd'hui.

. .

L'homme qui, après Gladstone jouissait de plus de popularité en Angleterre, Son Eminence le Cardinal Henry Edward Manning est également décédé le 14 au matin dans son palais archiépiscopal de Westminster, à l'âge de 83 ans et quelques mois.

Tout le monde admet aujourd'hui qu'une des plus belles figures de l'Angleterre disparaît en la personne de Son Eminence Le peuple perd en lui un de ses plus zélés et habiles défenseurs. Personne plus que lui n'a étudié les questions sociales modernes, et les moyens d'améliorer la condition des classes pauvres et la prévention des plaies qui menacent la société.

Tous les journaux, sans distinction de partis et de religion, font le plus bel éloge du regretté défunt.

Le cardinal était un travailleur infatigable ; écrivain érudit il a publié plusieurs ouvrages remarquables, des brochures sur plusieurs sujets importants, des lettres pastorales, etc., etc. Il administrait lui-même son diocèse, recevait ses prêtres, répondait à tous ; assistait aux conférences, aux congrès, se multipliait et se trouvait partout où il y avait du bien à faire.

Le Cardinal Manning était un converti. Il embrassa la foi catholique en 1851. Comme feu le Cardinal Newman, c'était une des lumières de l'Eglise Anglicane Il fut ordonné prêtre en 1857, fut le fondateur des Oblats de Saint-Charles Borromée. Puis il devint successivement Prévot de l'archidiocèse de Westminster, protonotaire apostolique, prélat domestique du pape. Puis à la mort du Cardinal Wiseman, il fut créé archevêque de Westminster en 1885, il avait été fait cardinal en 1875.

Dans toutes les églises d'Angleterre, dimanche, de touchantes allusions ont été faites au décès de l'illustre prince de l'Eglise catholique, non-seulement dans toutes les églises catholiques, mais les églises protestantes et juives

L'Eglise perd un habile défenseur, un saint pontife, l'état un de ses plus grands citoyens.

. .

Une dépêche reçue hier, au collège, annonce le décès, arrivé le 18, du Très Révérend Général de l'Ordre des Jésuites, le Père Anderledy, à San Girolamo, Fiezzole, près de Florence, Italie. Le T. R. P. Anderledy fut ordonné prêtre en Amérique et a été pendant quelque temps curé de Green Bay, Wisconsin. En 1883, il fut nommé vicaire-général de la compagnie avec droit de succession. En 1887, à la mort du T. R. P. Beckx, il devint général.

Son successeur sera nommé par une congrégation des représentants de chaque province.

Nouvelles Religieuses

Sa Grandeur Mgr l'archevêque est souffrant depuis quelques jours. Espérons que sa maladie ne sera que passagère.

L'incident de Palerme est vivement commenté. On sait que les évêques des diocèses italiens non compris dans les anciens États pontificaux ont coutume de rendre hommage au roi Humbert dans les occasions officielles.

Pour l'ouverture de l'Exposition de Palerme, on s'attendait à une entrevue officielle du chef de la Maison de Savoie avec le cardinal Celesia. Mais, au dernier moment le Pape, si vivement et si justement affligé des évènements du 2 octobre, de la lettre du roi et de l'attitude du Quirinal dans les questions ecclésiastiques, a fait défendre au cardinal-archevêque de Palerme de recevoir le roi Humbert.

Cette défense du Vatican et le refus du roi de visiter la cathédrale de Palerme par suite de l'absence de Son Eminence sont une preuve manifeste de la tension qui règne entre les deux pouvoirs.

Léon XIII aura quatre-vingt deux ans le 2 mars prochain.

Les journaux belges annoncent la mort de M. Jacobs, député d'Anvers, et ancien ministre, décédé à l'âge de 55 ans. M. Jacobs siégeait à l'extrême droite, et était un de ces catholiques pour qui les intérêts de l'Eglise priment tous les autres.

On annonce la mort de l'Archevêque d'Athènes. Mgr. Marango était né en 1833 et il avait été nommé à l'archevêché d'Athènes en 1875. Il joua un rôle important au Concile pour le triomphe de l'infaillibilité pontificale.

Jeudi le 14 du courant, M. le grand vicaire Maréchal a chanté, à St. Jérôme, le service anniversaire de feu Mgr. A. Labelle en son vivant curé de cette paroisse et protonotaire apostolique.

Mgr. Kenrick, archevêque de St. Louis, Mo., qui vient de célébrer ses noces d'or épiscopales, est dangereusement malade.

Correspondances

Un Sauvage de Six Ans

Fort Alexandre, 9 janv. 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Votre journal du 23 décembre donne publicité à une lettre signée par "Un Sauvage," et datée du Fort Alexandre le 14 décembre dernier. Ce bon Sauvage, vrai ou faux, paraît en vouloir à l'auteur d'une lettre du 31 octobre, publiée dans le temps par votre journal, quoique selon lui, cette lettre contenait "une dose trop forte et trop contraire à la vérité." C'est pourquoi il est venu vous demander de lui ouvrir les colonnes de votre journal, afin de réfuter les divagations de votre premier correspondant et disant que *quand on veut faire de la propagande il faut toujours rester dans les limites du vrai et de la justice.* Voilà certainement un excellent principe, et je doute qu'un blanc même instruit ait pu en faire l'énoncé plus clairement et plus énergiquement que votre correspondant "Un Sauvage," surtout un sauvage de six ans, puisque lui-même prend la peine de nous avertir qu'il réside au Fort Alexandre depuis six ans. Le bon vieux chef et ses conseillers, au moins deux d'entre eux, interrogés avant-hier sur le nom de ce nouveau sauvage de six ans, déclarent à l'unanimité qu'ils ne connaissent que les sauvages du traité, et qu'aucun nouveau sauvage n'a été admis dans leur bande il y a six ans.

Espérons que votre correspondant "Un Sauvage," épris de l'amour du vrai, viendra bientôt dissiper les doutes que son nom soulève sur sa sincérité lors même qu'il ne ferait pas de propagande. Votre correspondant "Un Sauvage" croit que le sol est excellent au Fort Alexandre et que l'on ne peut désirer de plus belles moissons en légumes, grains et foin ; mais il fait l'aveu que la terre est difficile à défricher. C'est une assertion que chacun comprendra plus facilement qu'il ne la croira s'il considère les aptitudes, les goûts et les habitudes de celui qui affirme. Ce qui révolte surtout votre bon correspondant sauvage, c'est l'état des chemins entre le Fort Alexandre et le village voisin Selkirk, une distance de 46 milles qui durant 5 à 6 mois de l'hiver est parcourue par des centaines de voyageurs commerçants, etc., qui n'ont probablement jamais vu ni même entendu parler des bœufs et chevaux de votre correspondant sauvage à qui il faut au moins une semaine pour parcourir la distance de 92 milles ; il n'est pas né pour le voyage au moins pour le voyage avec chevaux où bœufs, et ceci n'étonnera personne.

Il vous tarde peut être, M. le Rédacteur d'entendre quelles sont les injustices criantes, le trafic honteux pour lequel le gouvernement a dû intervenir. Voici : le marchand fait le prix de sa marchandise et le sauvage celui de son produit, de sa pêche ou de sa chasse et lorsqu'on n'arrive a nulle entente chacun conserve sa marchandise, et tout trouble de procès est ainsi évité. Les lois de protection pour le poisson et le gibier, le sauvage comme le commerçant les connait et les observe en temps et lieu même avec la licence spéciale. "Un sauvage", vous dit que les habitants sont à 5 milles de l'école et de l'église de la réserve Indienne et il dit que c'est beaucoup trop loin, en cela il a raison au moins pour ce qui regarde un bon nombre d'entre eux. C'est pour nous procurer l'immense avantage d'avoir une école et une église au centre même de notre petite colonie que j'invite mes compatriotes de la Province de Québec et d'ailleurs a venir au plustôt prendre possession d'un terrain superbe qui n'attend que des bras vigoureux pour leur prouver sa fécondité.

"Un Sauvage" vous conseille d'apporter un cercueil c'est inutile dans l'occasion, car l'ont meurt ici comme ailleurs avec où sans argent, qu'on l'ait gagné ici où qu'on soit allé le gagner ailleurs.

Merci. A vous M. le Rédacteur, bonne et heureuse année.

UN COLON DE 2 ANS

NAISSANCE

TURCOTTE—En cette ville, le 15 courant, Madame S. Turcotte, d'un garçon.

DECES

HÉNAULT—Dame Marie Julienne Edwidge Hénault, épouse d'Amédée Manseau, employé civil.

Elle était âgée de 30 ans, 2 mois et 27 jours.

Les cruelles épreuves de la maladie, qui brisèrent son existence, lui ont acquis là Haut, des joies célestes dont jouira sa belle âme pendant l'éternité. R. I. P.

AVIS.

Municipalite de Saint-Francois-Xavier.

A L'ENCLOS

Depuis le 6 janvier courant, à l'enclos No. 1, un bœuf noir d'environ 2½ ans. Sera vendu le 9 février s'il n'est pas auparavant réclamé.

EU. GRIFFITH,
Gardien d'enclos.
Starbuck, 8 janvier 1892. 3i 13 1.92

A NOS ABONNES RETARDATAIRES

Un confrère plus méchant que nous adresse à ses abonnés en retard les souhaits suivants :

Puisse-t-il, chaussé d'éclairs, errer sur un tas de poudre !

Puisse-t-il n'avoir que du vitriol pour se guérir du ma. d'yeux !

Puisse-t-il, sans avoir le privilége de voir ses bourreaux, succomber aux coups meurtriers de gentils pensionnaires à leur première leçon de musique !

Puisse un essaim de cavales exécuter tous les soirs une course aux clochers sur son estomac !

Puissent ses souliers faire eau, son fusil rater et son hameçon se rompre en face d'un esturgeon !

Puisse son café n'être sucré que de mouches et son thé d'araignées !

Puissent ses animaux mourir de la clavelée et ses cochons bêcher son jardin !

Puisse une troupe d'imprimeurs endiablés, amaigris, affamés, lui sauter aux mollets et un régiment de chats exercer une répétition de leur sabbat tous les soirs sous sa fenêtre !

Puisse l'ombre d'un éditeur mort de faim, visiter son sommeil et lui crier à l'oreille : assassin !

Puisse sa vache lui donner du lait sûr et sa baratte du beurre rance !

Puissent ses affaires aller en ruines et lui......... au parlement.

Nous ne voulons pas aller aussi loin ; pour le moment nous nous contentons de souhaiter un peu de bonne volonté.

INDUSTRIE LAITIERE

RÉPONSE A UN CORRESPONDANT

1o. La beurrerie est préférable à la fromagerie en ce qu'elle prête mieux à l'élevage. Dans un petit établissement il vaut mieux fabriquer du beurre que du fromage pour les raisons suivantes :

1. La fabrication du beurre se prête mieux à l'élevage.

2. Il faudra y fabriquer du beurre quand même au commencement et à la fin de la saison.

3. Une personne de peu d'expérience peut arriver plus facilement à faire du bon beurre que du bon fromage.

2o. Si votre correspondant veut bien déterminer un nombre de vaches, je serais heureux de preparer des estimés pour le coût du matériel, soit pour une beurrerie ou une fromagerie. La compagnie de matériel de laiterie de la Puissance que je représente au Manitoba est en état de fournir tout le matériel et les fournitures réquises pour les beurreries et fromageries.

3o. Très peu de gens achètent le lait aux beurreries et fromageries. Ceux qui le font paient de 60 à 75 cts le cent lbs.

Généralement on fabrique le beurre et le fromage à prix fixe par lb, soit 2 à 2½ cts par lb pour le fromage et 5 cts par lb pour le beurre.

4o. Il vaut mieux renvoyer le lait écremé. Les cultivateurs en ont besoin. Dans le cas d'une fromagerie, il vaudrait mieux le garder près de la fromagerie et l'utiliser à *l'engrais* des porcs.

5o. Si votre correspondant veut bien m'écrire, je serai heureux de répondre à ses demandes d'information.

S. M. Barré.

(5.) On trouvera de la graine d'érable à Giguère chez les marchands de graines, à Winnipeg, et assurément chez Evans & Cie, de Montréal.

LA REVERENDE SŒUR LAMY

Nous regrettons d'avoir à annoncer le décès de la Révérende Sœur Lamy, des Sœurs Grises, arrivé à Montréal samedi dernier.

La Révérende Sœur a été cinq ans supérieure de la maison de Saint-Boniface. En 1887, en sa qualité de supérieure-vicaire, elle dut se rendre à Montréal pour assister au chapitre général de l'ordre. Etant souffrante à cette époque on la garda à la maison mère.

La défunte a passé 29 années de sa vie tant à Manitoba qu'au Nord-Ouest. Elle était la dernière survivante de la première mission des Sœurs Grises dans le Nord-Ouest, établie au Lac Sainte-Anne, 45 milles à l'ouest d'Edmonton, en 1859.

Nous offrons nos condoléances aux Revérendes Sœurs de la Charité, dans la perte que vient de subir leur maison.

Choses et Autres

La commission royale de Québec a commencé ses seances. Il paraît qu'elle ne manquera pas de travail. Elle doit faire l'investigation de plusieurs lettres de crédit.

Sir Hector Langevin est, dit on, gravement malade.

L'élection de Glengarry, la semaine dernière, a donné la majorité au candidat conservateur.

Un nouveau journal conservateur est publie à Quebec. Il est intitulé *Le Matin*. Succès au nouveau confrère.

D'autres changements ministériels sont annoncés, mais ne sont pas encore assez confirmés pour que nous les enregistrions.

On dit que M. Chapleau a l'intention de résigner.

Aujourd'hui, le gouvernement des Etats-Unis doit prendre une détermination dans l'affaire du Chili.

Les élections générales de Québec auront lieu le 8 mars prochain.

La date de la convocation des chambres fédérales n'est pas encore fixée.

L'hon. juge en chef Wilson, d'Ontario, est decédé la semaine dernière.

Un terrible accident de chemin de fer est arrivé sur le *Northern Pacific*, près de Brainerd, dans la nuit de jeudi à vendredi. Le char dortoir d'un train spécial nolisé par la compagnie d'opera Andrews, qui devait se rendre à Winnipeg, lundi dernier, a déraillé et a immédiatement pris feu. Madame Andrews et un autre artiste ont été tués, 8 ont été grièvement blessés et 12 plus ou moins légèrement. Le thermomètre marquait 46o au-dessous de zéro, lorsque l'accident est arrivé. Les voyageurs n'ayant pu se sauver qu'en vêtements de nuit, on peut s'imaginer les souffrances qu'ont dû endurer les malheureux. Heureusement que les secours sont arrivés en toute hâte.

Les brefs sont émanés pour treize élections fedérales. Les dates fixées sont les suivantes : Richmond, N-E, 21 janvier ; Kingston et Dalton, 28 janvier ; Cumberland, N.-E., 30 janvier ; Laval, Que., 1er février ; Lennox, Prince-Edouard, Victoria-Nord, Victoria-Sud et Peel, 4 février ; Queens, N.-E., 9 février, Soulanges, 10 février ; East-Bruce et Simcoe, 11 février. Lennox, Soulanges, Victoria-Nord, Peel, East Bruce, East-Simcoe et Queens, N.-E., ont élu des libéraux aux élections générales. Richmond, Kingston, Halton, Cumberland, Laval, Prince-Edouard et Victoria-Sud ont élu des conservateurs en mars dernier. Trois élections partielles ont déjà eu lieu, North-Lannark, Glengarry et Richelieu. Les deux premiers comtés ont réélu des conservateurs avec une plus grande majorité ; les libéraux ont gagné Richelieu.

M. J. Sharkey, inspecteur des chaudières des locomotives, de Winnipeg, s'est fait tué hier à Moose Jaw, T N. O., en tombant d'un train express de l'Est. Lorsque l'on a trouvé le malheureux environ une heure après l'accident, il était complètement gelé.

L'enquête instituée contre le commissaire de la Police à Cheval Herchmer est commencée. Il y a, dit-on, 137 chefs d'accusation, dont quelques-uns d'une nature grave.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

A la séance du conseil de ville, tenue le 11 courant, les comités permanents suivants ont été constitués pour 1892 :

Finances—MM. Lecomte, Buron, Rocan et Lauzon.

Travaux publics—MM. Buron, Lecomte Rocan et McAnnany.

Police et feu—MM. Lauzon, Bédard, Lamontagne et Deschambault.

Hygiène et licences—MM. McAnnany Lamontagne, Deschambault et Bédard.

Voici la liste des officiers de la ville pour 1892 :

Trésorier, M. E. R. Lloyd ; greffier, M. J C. Auger ; évaluateur, M. P. F. Soucy ; chef de police, M. Joseph Gagnier ; auditeurs, MM. Ph. Prud'homme et Théo. Bertrand ; ramoneur, M Joseph Letendre.

La date de la révision du rôle est fixée à la première séance que tiendra le conseil en mai prochain.

PERSONNEL

M. A. F. Martin, M.P.P., est de retour de Manitou d'où il arrive de travailler dans l'intérêt du candidat de l'opposition. Inutile de dire que le travail de M. Martin n'a pas été inefficace. Il a su faire connaître notre gouvernement sous son véritable jour. Il fait le plus grand éloge de la conduite des catholiques durant cette élection.

Il nous fait peine d'annoncer le décès subit de M. le capitaine Johnston, du bureau de poste de Winnipeg, causé par une attaque d'apoplexie foudroyante. Les restes ont été transportés à Montréal par le convoi de l'Est de samedi.

M Jos. Marcotte, d'Oak Lake, est revenu d'un voyage de quelques semaines dans la province de Québec. Bien que content de sa promenade il préfère les froids intenses de Manitoba aux jours brumeux et pluvieux de Québec.

Chronique Locale.

—La question du jour. Combien de dégrés ? As-tu du bon bois ?

—Personne ne se plaint des moustiques, depuis quelques semaines.

—La température depuis le temps qu'elle descend devrait aspirer à monter maintenant.

—Depuis le 1er janvier le bureau de poste de Saint-Boniface est autorisé d'émettre et payer des mandats-poste, pour le pays et l'étranger.

—James Flanagan, marchand de provisions, de gros et entrepreneur de Winnipeg, a fait cession de ses biens au bénéfice de ses créanciers.

—M. Verge nous prie d'annoncer que d'ici au 1er mars prochain il fermera son magasin à 7 heures p. m., tous les soirs de la semaine, à l'exception du samedi.

—Lisez l'annonce nouvelle de M. C A. Gareau. N'oubliez pas l'adresse des Ciseaux d'or, vis-à-vis l'hotel Manitoba. Sacrifice dans toutes les lignes a partir du 25 courant.

—Jeudi dernier, l'école north central à Winnipeg, est devenue la proie des flammes, durant la classe de l'avant-midi. L'édifice a été détruit de fond en comble ; heureusement personne n'a été blessé des élèves ; le froid était intense durant l'incendie, plusieurs pompiers ont été atteints par le froid, pas grièvement.

—Un vieux fumeur dit qu'il fait usage du Myrtle Navy depuis la 2ème année de sa fabrication, et que depuis ce temps, il n'a pas souffert d'irritation de la langue, de brûlements des amygdales, ni d'aucunes des suites facheuses qu'apporte l'usage de la plupart des tabacs. D'après son expérience, dit-il, il n'a fait usage d'aucun tabac qui égale le *Myrtle Navy* et prix pour prix il n'y en a pas un seul qui en approche.

—On nous prie d'annoncer que dorénavant, à toutes les soirées du Collège les premiers sièges seront réservés strictement. Il y a généralement des billets de 50 cts et de 25 cts. Il n'est pas juste que les porteurs des premiers n'aient pas les meilleurs sièges. Chacun pour son argent, et que ceux qui achèteront des billets de 25 centins veuillent bien ne pas empiéter, pour éviter toute confusion et tout deplacement inutile.

—Il y aura mardi le 26 janvier courant à la grande salle du collège sous les auspices de la Fanfare, avec le concours de Son Honneur le Maire Prendergast une soirée littéraire, dramatique et musicale dont nous venons de recevoir le programme. L'on nous fait anticiper de belle musique. Le nom de M. Prendergast comme conférencier est la promesse d'une intéressante étude. Billets 25 et 50 cts, en vente chez M. Pelletier, M. Despars et par tous les membres de la fanfare.

—Il fait froid c'est vrai, mais ce n'est pas une raison pour prendre la liberté d'aller se servir clandestinement au bûcher du prochain. Plusieurs individus dont quelques uns sont connus ont pris la mauvaise habitude de se chauffer au bois de lune, c'est-à-dire aux dépens d'autrui. Ce sont en grande partie des paresseux fieffés qui vont voler pour ne pas travailler. Le plus choquant, c'est qu'ils prennent de préférence le bois scié, fendu, prêt pour le poële. S'ils avaient au moins la délicatesse d'épargner les frais de sciage ! Mais badinage à part, que cette classe soit sur ses gardes, car les victimes se proposent de veiller, et malheur à ceux qui seront pris en flagrant délit.

Chronique de la Province.

Oak Lake,

16 janvier.—Cette partie de l'ouest du Manitoba surprend un peu ceux qui ont passé l'hiver dernier ici pour une première fois. Comparé aux froids intenses que nous avons ici depuis quelque temps, cet hiver n'en cède en rien à celle de 1890. Le thermomètre a tenu ferme durant cette semaine, variant de trente à quarante-huit degrés, le plus grand froid que nous ayions encore eu cette année. Cependant, nous avons de nos bons vieux Canadiens qui nous disent qu'un froid de dix degrés au-dessous de zéro, dans la province de Québec, est plus ennuyeux que nos froids de 40 degrés ici, grâce au climat sec que nous avons.

—Plusieurs cultivateurs n'ont pu battre leurs grains à cause du grand froid qui est survenu en décembre. Nous avons compté plus de 200 meules de blé à la Grande Clairière, et plus dans ses environs, ce qui cause une certaine gêne à nos cultivateurs pour solder leurs comptes de magasins et autres engagements.

—M. François Vandale, Métis-canadien, est mort presque subitement la semaine dernière. Le défunt était ici depuis peu, et autrefois il demeurait à Saint-Norbert, Man. Il était à l'emploi de M. Roger Marion.

—M. James Flanigan vient de faire l'acquisition du Leland Hotel. Rien ne sera négligé pour en faire un hôtel de première classe. Nos émigrants parlant français feraient bien de se rendre à cet hôtel en arrivant à Oak Lake. Le Leland Hotel est porte voisine de MM. Daoust & McMullan, où l'on peut obtenir tous les renseignements nécessaires.

—M. Edmond Emond, autrefois de Saint-Thimothée, Qué., et établi depuis plusieurs années à Crookston, Minn., est arrivé ici depuis quelque temps et s'est construit une boutique de forge. Il est certain que tous les Canadiens feront en sorte de lui donner tout l'encouragement possible. M. Osias Viau est aussi attendu au printemps, venant du même endroit.

—M. J. E. Daoust doit recevoir, au commencement de février, un char de juments canadiennes M. Joseph Marcotte étant descendu pour monter ces chevaux plusieurs se proposent de lui réserver leurs achats, et c'est surtout cette race chevaline qui, autrefois, était si appréciée dans la province de Québec, que nos colons désirent avoir.

Vente des terres d'ecoles a Manitoba.

L'ON A L'INTENTION de vendre à l'enchère publique, cet hiver, certaines terres d'école dans la province de Manitoba.

Ces terres ont une superficie d'environ 250,000 acres, elles sont bien choisies et situées dans les centres les plus habités de la province.

Les cultivateurs des anciennes provinces qui désirent se procurer des terrains avec communications de chemins de fer, accès facile aux marchés, devraient se prévaloir de l'occasion qui leur est offerte.

Les listes de ces terrains sont prêtes pour la distribution.

Les ventes auront lieu aux endroits suivants, chaque jour à 11 heures a.m. :

A Morden, mercredi, le 13 janvier 1892.
A Pilot Mound, vendredi, le 15 janvier 1892.
A Deloraine, mercredi, le 20 janvier 1892.
A Glenboro, vendredi, le 22 janvier 1892.
A Portage-la Prairie, mercredi, le 27 janvier 1892.
A Minnedosa, vendredi, le 29 janvier 1892.
A Brandon, mereredi, le 3 février 1892.
A Winnipeg, vendredi, le 5 février 1892.

Dans chaque cas les terrains seront mis en vente au prix fixe par acre apposé en regard de la description sur la liste.

Les terrains seront vendus en dépit de toute occupation illégale, et l'acquéreur bénéficiera des améliorations.

Les occupants actuels auront la faculté d'enlever les bâtisses et les clôtures avant la date de la vente. Les paiements doivent être effectués en argent. Les certificats ou les mandats (Scrips ou Warrants) ne seront pas acceptés.

Termes des paiements :—Un cinquième comptant lors de la vente ; la balance en quatre versements annuels successifs, avec intérêt à six pour cent.

Pour plus amples détails, listes, s'adsesser au Secrétaire du département de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire des Terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à tout agent des terres de la Puissance, à Manitoba.

JOHN R HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 12 déc. 1891. 3i 30.12.91

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

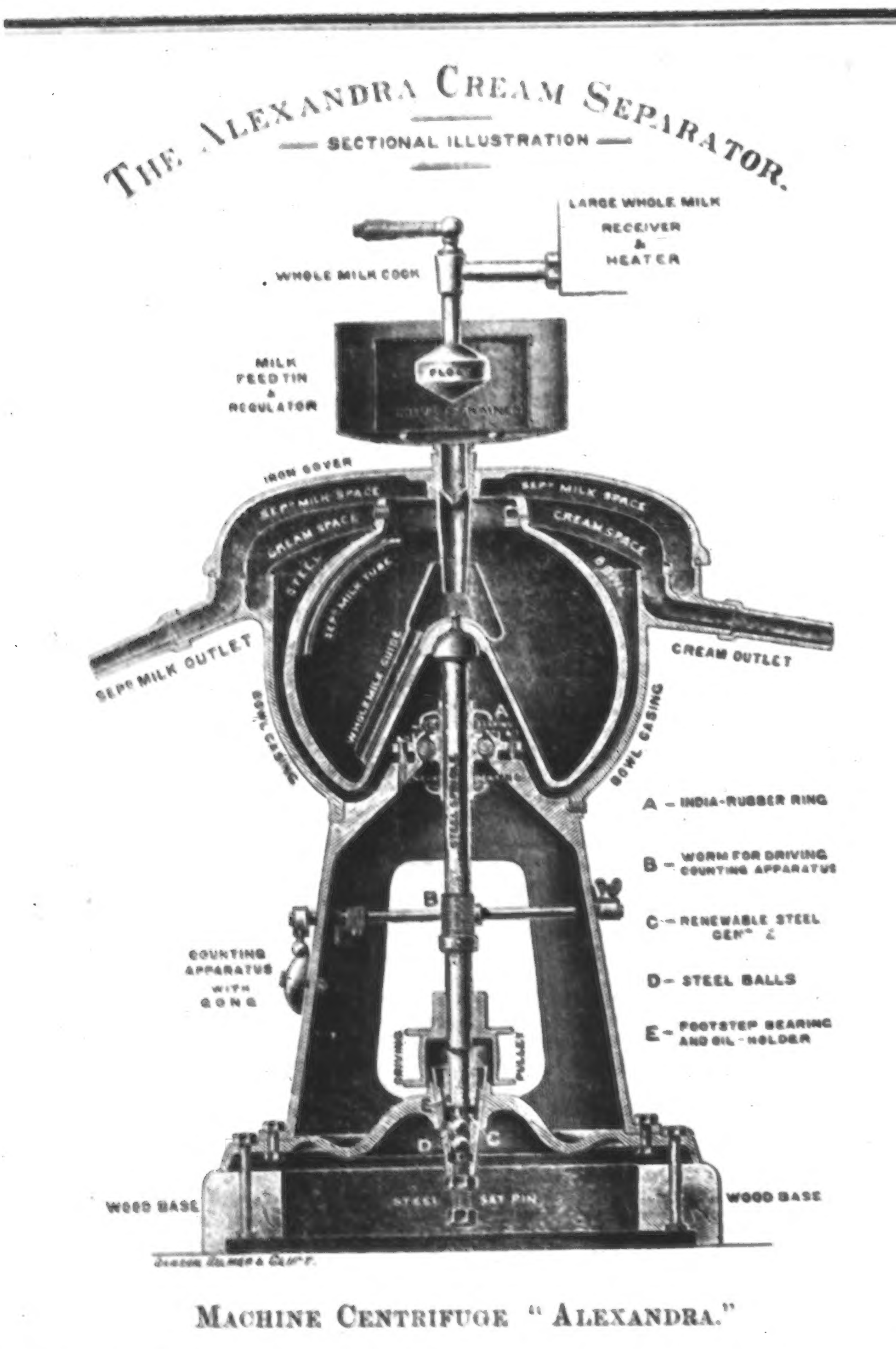
W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.
jno 19.8.91

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requérant
Par Gemmill et May,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91



MACHINE CENTRIFUGE "ALEXANDRA."

L'ÉCRÉMAGE CENTRIFUGE

ÉCRÉMEUSES MÉCANIQUES, ETC.

La force centrifuge est une force naturelle bien connue. C'est elle qui maintient le monde en équilibre. Appliquée à la séparation de la crême, elle agit de la manière suivante : Si un objet tourne autour d'un axe ou centre quelconque, cet objet cherche continuellement à s'éloigner du centre de rotation. Or, si l'objet auquel on imprime un mouvement rotatoire rapide est un vase contenant un liquide composé d'éléments de différents poids, comme le lait ces éléments se divisent et se placent dans le vase d'après leurs poids respectifs. La crême étant l'élément le plus léger du lait, se sépare et s'accumule dans la partie du vase la plus voisine du centre : tandis que le lait écrémé, en raison de son poids plus considérable, se presse contre les parois du même vase, c'est-à-dire dans la partie la plus éloignée du centre de rotation. La force centrifuge augmente ou diminue, d'après le carré de la vitesse de l'appareil. Toutes les écrémeuses centrifuges sont construites d'après ce principe. Elles ne diffèrent entre elles que dans les détails de leur construction. Mais les détails de leur construction ont souvent une grande importance. La forme, la disposition générale et les accessoires des écrémeuses centrifuges rendent ces dernières plus ou moins avantageuses, plus ou moins propres à remplir le but économique auquel on les destine.

Certaines machines sont construites spécialement pour économiser la main d'œuvre, ce qui les rend précieuses dans les grandes exploitations. D'autres en raison de la simplicité de leur construction, du peu de frais requis pour leur installation, conviennent mieux aux petites beurreries ou aux grandes laiteries privées, où l'économie de la main d'œuvre est de moindre importance.

Pendant longtemps la force motrice requise fut la vapeur ou un manège, mais le génie mécanique qui a rendu de si grands services à l'agriculture a enfin réussi à mettre sur le marché des écrémeuses d'un petit volume, d'un prix abordable, susceptibles d'être mises en mouvement à bras d'hommes, comme la barratte. Depuis l'application de l'écrémeuse mécanique à l'industrie laitière, les inventeurs s'efforcent de se devancer dans la production d'écrémeuses commodes, efficaces et économiques. Aussi, de temps en temps, on constate l'existence d'améliorations nouvelles ou d'appareils nouveaux. Parmi les appareils de construction récentes, nous signalons au public agricole l'*Alexandra*, nouvelle écrémeuse centrifuge de construction anglaise, pouvant être mûe par la vapeur, par un cheval ou un bœuf, ou à bras d'hommes.

On la fabrique de sept grandeurs différentes, afin de la vendre propre à tous les genres d'exploitations.

MODE D'OPÉRATION.

Le lait est d'abord coulé dans un bassin ou récipient quelconque. On le fait arriver dans l'appareil par un entonnoir en métal abouchant à un tuyau central, fixé au milieu de la turbine en acier (voir fig. de la *skim milk guide*) qui tourne à une vitesse de six à sept mille révolutions à la minute. Le lait est aussitôt projeté contre les parois de la turbine en acier, il se creuse autour de l'axe et forme bientôt un anneau complet. Sous l'action de la force centrifuge développée par le mouvement rapide de rotation, la séparation de la crême et du lait doux s'accomplit ; l'anneau liquide se divise très nettement en deux couches verticales. 1o. Le lait doux dépouillé de sa matière grasse. 2o. Cette matière grasse elle-même ou la crême. Le lait écrémé en raison de son poids, s'éloigne constamment le plus possible du centre de rotation, tandis que la crême plus légère se rassemble à la surface intérieure de l'anneau du lait près de l'axe rotatif. Comme l'écoulement du lait doux, par le tuyau central est continué, le lait écrémé est chassé par une petite ouverture (située dans la partie supérieure de la turbine) dans une rigole circulaire, d'où elle arrive dans son tuyau de sortie. La crême poussée d'avantage vers l'axe, entre dans une seconde rigole circulaire, située au-dessus de la première, d'où elle s'écoule par un tuyau déposé à cet effet.

AVANTAGES SPÉCIAUX DE LA NOUVELLE MACHINE.

1o. Les frais d'installation sont à peu près nuls. La machine fonctionne librement, sans fondation, sur n'importe quelle surface solide et nivelée.

2o. Elle requiert peu de force motrice. Certains numéros de cette machine peuvent être mûs à toute vitesse par un cheval, un bœuf et même à bras d'homme.

3o. Elle est facile à nettoyer et à entretenir.

Ces diverses qualités en font une machine très avantageuse pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

S. M. BARRÉ.

DÉTAILS SUR LA MACHINE "ALEXANDRA."

No. des différentes grandeurs......	1	2	3	4	5	6	7
Capacité, (*Mesure Impériale*), gallons.	300	200	100	65	40	55	25
Force motrice requise, (chevaux)......	1·8	0·8	0·35	0·2	0·2	0·2	0·08
Nombre de révolutions à la minute...	6000	7000	7000	7500	6500	6500	8000